

Brevets—Loi

M. Benjamin: Foutaise.

M. McCain: Ce n'est pas de la foutaise. C'est scientifiquement exact.

M. Benjamin: Les produits génériques sont approuvés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. McCain: Ma femme a été prévenue de ne pas remplacer ses médicaments par des produits génériques. Son médecin a dit qu'il les avait essayés avec ses malades et que ceux-ci en étaient mécontents parce qu'ils ne se sentaient pas bien. Cela ne condamne pas tous les produits génériques, mais je dis sans équivoque que l'exactitude nécessaire pour fabriquer des médicaments n'est pas toujours le fait d'un autre fabricant, générique ou autre.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre mon honorable ami, mais est-ce qu'il m'autoriserait à lui poser une brève question?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a épuisé son temps de parole. Débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-22 visant à modifier la Loi sur les brevets, que le gouvernement tente de faire adopter à la vapeur par la Chambre des communes sans en permettre une discussion suffisante ni donner la possibilité aux Canadiens de savoir ce qui se passe réellement à cet égard.

Jusqu'en 1969 nous venions au deuxième rang dans le monde par le prix élevé de nos médicaments. Depuis 1969 nous bénéficions des prix les moins élevés dans le monde, et en fait le mode d'établissement des prix au Canada a été si bon que le Congrès des États-Unis et les autorités américaines ont étudié le système canadien pour voir s'il ne pourrait pas être appliqué aux États-Unis.

La mesure à l'étude est conçue pour faire augmenter le prix des médicaments au Canada et acheminer les bénéfices vers les États-Unis.

Voyons les investissements consacrés à la recherche avant que la loi actuelle n'entre en vigueur en 1967-1968. Nous constatons que l'industrie pharmaceutique y réinvestissait alors 3,5 p. 100 de ses bénéfices, contre 3,9 p. 100 en 1982.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) soutient qu'il se fera davantage de recherche et de développement au Canada. Or il se fait clairement plus de recherche et de développement sous le régime de la loi actuelle qui ne permet pas d'exploiter les consommateurs, qu'il ne s'en faisait avant qu'elle ne s'applique.

Il est bien évident que la mesure à l'étude s'inscrit dans le syndrome «irlandais» qui a fait son apparition en mars 1985 à Québec. Soucieux des intérêts de ses soutiens financiers au sein des sociétés pharmaceutiques multinationales, le président des États-Unis a dit au premier ministre (M. Mulroney) qu'il devait conclure un accord et faire monter les prix des médicaments pour les Canadiens afin que des milliards de dollars puissent aller dans les coffres des multinationales américaines. Personne de sensé ne croira qu'il va se faire plus de recherche et de développement dans le secteur pharmaceutique au

Canada qu'aux États-Unis. En mars 1985, à Québec, on chantait *When Irish Eyes are Smiling*. Si les conservateurs réussissent à faire adopter leur projet de loi, ils la mettront en application d'ici mars 1987. Alors, la plupart des sociétés pharmaceutiques multinationales aux États-Unis empocheront joyeusement de forts bénéfices, tandis que les pauvres, les malades et les familles qui doivent payer leurs médicaments le prix fort souffriront aussi longtemps que cette mesure restera en vigueur.

• (1610)

Rien ne garantit dans le projet de loi qu'on consacrerait davantage d'argent à la recherche et au développement. Le ministre le sait pertinemment. Il affirme avoir obtenu un merveilleux consensus, mais ce n'est manifestement pas le cas.

Notre parti souscrit au rapport Eastman selon lequel on devrait prévoir une période d'exclusivité de quatre ans pour l'inventeur de médicaments brevetés et une redevance suffisante par la suite. Ces redevances permettraient de favoriser d'autres travaux de recherche et de développement. Cependant, le projet de loi ne fait que donner carte blanche aux entreprises pharmaceutiques pour une période de 10 ans. S'il y a une chose qui me dérange vraiment dans ce projet de loi, c'est le fait que notre industrie de la biotechnologie, qui n'en est qu'à ses débuts, va disparaître. En effet, dans son projet de loi, le ministre prévoit que non seulement le procédé pourrait être breveté, mais également le produit.

Je voudrais vous lire une lettre de M. Eric James, président-directeur général de la société Cangene, une entreprise de génie génétique, de Mississauga. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. James et certains autres cadres de sa société. C'est une petite entreprise qui compte sur des investissements canadiens de 5 ou 6 millions de dollars et qui emploie quelque 30 personnes. Dans sa lettre du 30 octobre qu'il a fait parvenir à tous les députés, il dit ce qui suit:

A la suite de pressions intenses de la part de sociétés pharmaceutiques multinationales des États-Unis et d'ailleurs, on envisage d'apporter à la Loi sur les brevets des modifications qui détruiront l'industrie canadienne de la biotechnologie, qui n'en est qu'à ses débuts. Nous sommes l'une des très rares sociétés canadiennes à la fine pointe de cette nouvelle science fort intéressante, et nous devons nous avvertir que l'introduction immédiate des modifications proposées ne fera que ralentir la croissance de cette industrie au Canada.

Il s'étend sur la question et à la page 2, il ajoute:

Vous devez vous demander si vous souhaitez, dans les trois années à venir, le développement d'une industrie canadienne privée de biotechnologie qui soit rentable. Dans l'affirmative, vous devez reconsidérer les modifications proposées, à l'heure actuelle, à la Loi sur les brevets, et élaborer et mettre en oeuvre une politique qui soit dans l'intérêt national.

Ce projet de loi fera disparaître ces entreprises, car non seulement le procédé est breveté, mais également le médicament lui-même, et on prévoit, en outre, une période d'exclusivité de 10 ans. On estime que d'ici cinq ans, la valeur des produits pharmaceutiques à base de protéines mis sur le marché mondial s'élèvera à 10 milliards de dollars; rien qu'au Canada, elle atteindra 250 millions de dollars. J'ai toute une liste de produits pharmaceutiques à base de protéines fabriqués organiquement; il y a notamment le vaccin contre l'herpès, le vaccin contre le paludisme, le vaccin contre le SIDA, le vaccin contre l'hépatite B et l'insuline. L'entreprise canadienne concernée sera détruite par la décision du gouvernement de faire adopter ce projet de loi.